



Séparation puis dettes à régler

Par **julie**, le **14/08/2012 à 17:48**

Bonjour,rnrnJ'ai vécu 5 ans avec mon ancien compagnon. Nous nous sommes séparés en décembre dernier avec des dettes(loyers impayés). Moi je règle tous les mois pour faire avancer les choses mais lui pas... Pas de dialogues possible pour faciliter les choses...J'aimerais donc savoir s'il y a un moyen de me retourner contre mon ancien compagnon une fois que tout sera soldé. Il n'y a pas de raison que ça soit moi qui prenne tout à ma charge.rnrnMerci pour vos réponses

Par **cocotte1003**, le **14/08/2012 à 18:04**

Bonjour pour ce qui est du loyer, s'il était à vos deux noms,vous avez certainement un clause de solidarité entre vous qui permet au bailleur de réclamer les impayés à l'un comme à l'autre mais vous pouvez vous retourner contre votre e pour lui réclamer sa part, cordialement

Par **julie**, le **15/08/2012 à 10:59**

Merci pour votre réponse mais est ce que je dois attendre d'avoir tout réglé où est ce que je peux déjà entamer des poursuites?rnSi vous connaissez les démarches à effectuer, merci de m'en informer.